

0/3
ans

**LE GUIDE DE LA PETITE
ENFANCE ET DES
FAMILLES DANS LE 10^e**
édition 2020 - 2021



— SUIVEZ-NOUS SUR —
LES RÉSEAUX SOCIAUX :



— @mairie10paris —



Mairie ^{10^e}

édito

Chers parents, Chers futurs parents,

La Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement ont pour ambition de permettre à toutes les familles de concilier leur vie professionnelle et familiale, en leur proposant un mode de garde adapté à leurs enfants, dès le plus jeune âge.

C'est le sens de la politique menée depuis 2001 en faveur de la construction de nouvelles crèches, ainsi que de l'objectif de création de 5 000 nouvelles places d'accueil entre 2014 et 2020, sur l'ensemble du territoire parisien.

C'est aussi la raison de nos efforts pour la rénovation des équipements parisiens : pour le confort de vos enfants et du personnel qui en ont la responsabilité, depuis 2014, ce sont plus de 5 350 000 € qui ont été investis dans le 10^e.

Cette démarche en direction des familles repose également sur une formation exigeante de nos personnels, et sur l'élaboration de projets d'établissement, garants de l'épanouissement de chacun.

Et cette année, plus encore que les précédentes, dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, les services municipaux mettent tout en œuvre pour que la rentrée et l'accueil de vos enfants se passent dans les meilleures conditions et en toute sécurité.

De l'inscription aux modalités d'attribution des places en crèche, en passant par la protection maternelle infantile ou par les activités gratuites qui vous sont proposées, ce guide contient toutes les informations pratiques et les contacts utiles dont vous aurez besoin.

Bonne lecture !



**ALEXANDRA
CORDEBARD**

Maire du 10^e
arrondissement



**AWA
DIABY**

Adjointe à la Maire déléguée
à la Petite Enfance, à la
Protection de l'enfance et
aux Familles

**Ce guide 0-3 ans est édité par la
Mairie du 10^e arrondissement**

(72 rue du Faubourg Saint-Martin
- 75010 Paris - 01 53 72 10 00 -
www.mairie10.paris.fr).

Direction de la publication :
Alexandra Cordebard

Rédaction en chef : Noé Distel
Rédaction : Solal Besse de La Grandville
Credits photos : Emilie Chaix (Ville de Paris)
/ Mathieu Delmestre (Mairie du 10^e) / Erwan
Floch (Mairie du 10^e) / Crèche municipale
Château d'Eau / Icon made by Freepik from
www.flaticon.com

Conception : agence-bolivie.fr

Chargé d'impression :
Paragon Communication

Impression : Imprimerie Malvezin-
Valadou, livret imprimé sur papier
labellisé PEFC

Tirage : 2 000 exemplaires
Septembre 2020

Pour toute modification, merci d'envoyer un courriel à mairie10@paris.fr en précisant l'objet de la demande. Le contenu du présent guide est la propriété exclusive de la Mairie du 10^e arrondissement. Toute reproduction, partielle ou totale, du contenu du présent document est strictement interdite, sauf accord explicite et écrit de la Mairie du 10^e arrondissement.

chiffres-clefs



44

Crèches et haltes-garderies publiques ou associatives dans le 10^e



5 350 000 €

Montant des investissements depuis 2014, dans le 10^e



1 088

Berceaux en structures municipales

154

Berceaux ouverts depuis 2014

1 568

Berceaux dans le 10^e arrondissement

480

Berceaux en structures associatives

40

Berceaux ouverts d'ici 2020

vos contacts

SOURCES D'INFORMATIONS SUR L'ENSEMBLE DES MODES D'ACCUEIL

Les pages de Paris.fr « faire garder mon enfant » :

Pour vous aider à faire votre choix entre les différents modes de garde et comparer les coûts, rendez-vous sur le site www.paris.fr/creches

Des conseillers sont à votre écoute :

> par téléphone : 01 42 76 75 00
> par courriel : fairegarder-monenfant@paris.fr

La Mairie du 10^e est à votre écoute :

> par téléphone : 01 53 72 10 00
> par courriel : mairie10@paris.fr

En raison de la crise sanitaire, une procédure dématérialisée est mise en œuvre pour permettre l'inscription de votre enfant dans une structure petite enfance du 10^e
via l'adresse suivante : DDCT-MA10-Crèches@paris.fr

Les différents modes de garde : L'OFFRE MUNICIPALE DE GARDE COLLECTIVE

LA RÉUNION D'INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Cette réunion a pour but de vous présenter les différents modes d'accueil existants et leurs spécificités sur l'arrondissement, afin de vous aider dans votre recherche à faire un choix éclairé pour l'accueil de votre enfant. Cette réunion est animée par des directrices des différentes structures, des assistantes sociales et la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France).

Réunion d'information le premier mardi de chaque mois, de 10h30 à 12h,
dès le 4^e mois de la grossesse
sur inscription uniquement, au 01 53 72 11 50
Mairie du 10^e arrondissement, 72 rue du faubourg Saint-Martin
Salle A (5^e étage)

LES CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES : DE 2 MOIS ET DEMI À 3 ANS

Vos enfants sont accueillis dans les crèches collectives municipales par des auxiliaires de puériculture, des éducatrices et des éducateurs de jeunes enfants, agents de la Ville de Paris. Les enfants y sont gardés par tranches d'âge, à temps plein ou à temps partiel, de 7h30 à 18h30, avec une amplitude horaire maximum de dix heures par enfant. Les places sont attribuées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an.

CRÈCHE COLLECTIVE ALBAN SATRAGNE

1 square Alban Satragne
01 55 33 54 75

CRÈCHE COLLECTIVE BOSSUET

8 rue Bossuet
01 45 26 29 41

CRÈCHE COLLECTIVE BICHAT

7 bis rue Bichat
01 53 20 60 60

CRÈCHE COLLECTIVE CARRÉ SAINT-LAZARE

6 rue Léon Schwartzzenberg
01 44 83 83 40

CRÈCHE COLLECTIVE D'HAUTEVILLE

51 rue d'Hauteville
01 40 22 02 62

CRÈCHE COLLECTIVE LA FAYETTE

241-243 rue La Fayette
01 40 36 18 47

CRÈCHE COLLECTIVE LOUIS BLANC

5 rue Louis Blanc
01 42 03 00 26

CRÈCHE COLLECTIVE DELESSERT

3 passage Delessert
01 53 35 82 53

CRÈCHE COLLECTIVE PHILIPPE DE GIRARD

9 rue Philippe de Girard
01 55 26 89 60

CRÈCHE COLLECTIVE SAINTE-MARTHE

26 impasse Sainte-Marthe
01 53 19 19 32

CRÈCHE COLLECTIVE VELLEFAUX (64)

64 bis avenue Claude Vellefaux
01 42 38 08 28

CRÈCHE COLLECTIVE VELLEFAUX (66)

66 avenue Claude Vellefaux
01 42 38 11 27

CRÈCHE COLLECTIVE DU CHÂTEAU D'EAU

27 rue du Château d'Eau
01 53 38 63 65

CRÈCHE COLLECTIVE DES RÉCOLLETS

10-12 rue des Récollets
01 44 89 67 30



PROCHAINEMENT :
ouverture d'une crèche
collective dans l'enceinte
de l'hôpital Saint-Louis



LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE : DE 2 MOIS ET DEMI À 3 ANS

Cet établissement regroupe des assistantes maternelles agréées et salariées par la Ville de Paris. Ces assistantes maternelles prennent en charge jusqu'à trois enfants de moins de 3 ans, qu'elles accueillent à leur domicile quatre jours sur cinq. Pour garantir un accueil collectif et une bonne socialisation, les assistantes maternelles accompagnent, une fois par semaine, vos enfants dans les locaux de la crèche familiale. Les tarifs et les horaires de cette structure sont identiques à ceux d'une crèche collective municipale. Les places sont attribuées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an.

CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE

21 rue des Petites Écuries
01 53 34 18 50

LE JARDIN MATERNEL MUNICIPAL : DE 18 MOIS À 3 ANS

Cet établissement municipal accueille en priorité des enfants qui n'ont jamais bénéficié d'un accueil collectif avant leurs 18 mois. Il s'agit d'un lieu de socialisation avant l'entrée à l'école maternelle. Les enfants y sont accueillis du lundi au vendredi, de 8h à 18h, comme dans les crèches collectives, par des équipes d'agents de la Ville de Paris, professionnels de la petite enfance.

JARDIN MATERNEL DU BUISSON SAINT-LOUIS

17 bis passage du Buisson Saint-
Louis
01 42 00 82 83

LES CRÈCHES HOSPITALIÈRES : DE 2 MOIS ET DEMI À 3 ANS

Dans les trois structures hospitalières de l'arrondissement, la Mairie du 10^e a réservé plusieurs places pour les tout-petits. Ces crèches ont la particularité de proposer des horaires décalés. Les places sont attribuées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an.

CRÈCHE HOSPITALIÈRE SAINT-LOUIS

1 avenue Claude Vellefaux

CRÈCHE HOSPITALIÈRE FERNAND WIDAL

200 rue du faubourg Saint-Denis

CRÈCHE HOSPITALIÈRE LARIBOISIÈRE

2 rue Ambroise Paré

LES HALTES-GARDERIES : DE 6 MOIS À 3 ANS

La spécificité des haltes-garderies est d'accueillir vos enfants en demi-journée ou en temps partiel. Elles permettent aux parents de disposer d'un temps libre pour se consacrer à leurs obligations, de socialiser l'enfant, et de proposer différentes activités d'éveil encadrées par un personnel qualifié. La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du responsable d'établissement.

HALTE-GARDERIE DES PETITES ÉCURIES

21 bis rue des Petites Écuries
01 53 34 18 50

HALTE-GARDERIE BOSSUET

8 rue Bossuet
01 45 26 29 41

HALTE-GARDERIE HITTORF

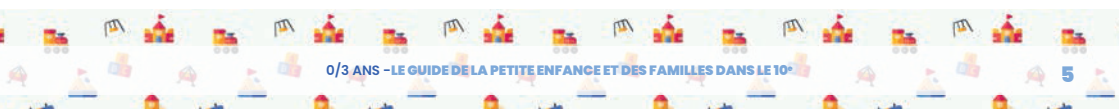
1 rue Hittorf
01 53 72 10 14

HALTE-GARDERIE DES RÉCOLLETS

10-12 rue des Récollets
01 44 89 60 38

HALTE-GARDERIE AQUEDUC

55 rue de l'Aqueduc
01 55 26 94 60



Les différents modes de garde :

L'OFFRE ASSOCIATIVE DE GARDE COLLECTIVE

LES CRÈCHES ASSOCIATIVES

Les crèches associatives sont subventionnées par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. La tarification y est identique à celle des crèches municipales. L'âge d'accueil des enfants varie selon l'agrément de la structure. Les places sont attribuées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an.

ABC - QUAI DES OURS

159 bis quai de Valmy

01 40 34 32 92

quaidesours@abcpuericulture.com

CRÈCHE FRANCO-CHINOISE

5 rue Yves Toudic

01 42 00 88 88

crechetoudic@afape-paris.org

CRÈCHE GABRIEL DE MUN - CROIX ROUGE

41 rue Lucien Sampaix

01 46 07 34 80

creche.munparis@croix-rouge.fr

ARFOG LA FAYETTE

190 rue La Fayette

01 40 35 81 60

APATE-MOWGLI

10 rue Dieu - 01 40 36 00 01

ass.mowgli@wanadoo.fr

LA MAISON KANGOUROU HAUTEVILLE

32 rue des Petites Écuries

01 53 34 12 11

contact@lamaisonkangourou.com

LA MAISON KANGOUROU SAINT-QUENTIN

30 rue de Saint-Quentin

01 55 26 88 99

contact@lamaisonkangourou.com

LA MAISON KANGOUROU VALMY

143 quai de Valmy

01 40 38 58 85

contact@lamaisonkangourou.com

LA MAISON KANGOUROU

TEMPLE

129 rue du faubourg du Temple

01 48 03 85 98

contact@lamaisonkangourou.com



LA MAISON KANGOUROU VINAIGRIERS

34 rue des Vinaigriers

contact@lamaisonkangourou.com

KYKLOS

1 avenue Claude Vellefaux

09 81 95 82 31

La moitié des places sont réservées aux enfants de parents hospitalisés en oncologie à l'hôpital Saint-Louis.

LES CRÈCHES PARENTALES ASSOCIATIVES : JUSQU'À 3 ANS

Ce sont des crèches collectives gérées par une association de parents. Ces derniers s'engagent à participer à la garde des enfants, avec le soutien de professionnels de la petite enfance, dont une responsable technique éducative. Les parents s'engagent également à participer activement à la vie de l'établissement. L'âge d'entrée de vos enfants dans ces structures varie selon l'établissement. Pour vous renseigner ou vous inscrire, prenez directement contact avec ces crèches.

LES PETITS LARDONS

20 rue des Écluses Saint-Martin

01 40 18 47 93

contact@lespetitslardons.fr

RÉPUBLIQUE ENFANT

48 ter rue du faubourg Saint-Denis

01 45 23 33 61

recherepubliqueenfant@gmail.com



LES JARDINS D'ENFANTS ASSOCIATIFS : DE 2 À 6 ANS

C'est un établissement associatif, dont la spécificité est d'accueillir en priorité des enfants qui n'ont jamais bénéficié d'un accueil collectif avant leurs 18 mois. Il s'agit d'un lieu de socialisation avant l'entrée à l'école maternelle. Les enfants y sont accueillis du lundi au vendredi, de 8h à 18h, comme dans les structures municipales, par des professionnels de la petite enfance.

DE 2 À 4 ANS

JARDIN BLANC MARINE

51-53 rue Bichat
01 42 08 20 17

jardin.blanc.marine@gmail.com

AJEFA FRANCO-ALLEMAND

19 rue Lucien Sampaix
01 42 06 90 50

contact@ajeфа.eu

DE 4 À 6 ANS

AJEFA FRANCO-ALLEMAND

134 rue du faubourg Saint-Martin
01 42 06 90 50

contact@ajeфа.eu

LES HALTES GARDERIES ASSOCIATIVES

Comme les structures municipales, les haltes-garderies associatives accueillent vos enfants en demi-journée. La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du responsable d'établissement.

AJEFA FRANCO-ALLEMAND

19 rue Lucien Sampaix
01 42 06 90 50

contact@ajeфа.eu

AJEFA FRANCO-ALLEMAND

36 rue de Lancry
01 42 06 90 50

contact@ajeфа.eu

LE CHALET

11-21 rue du Chalet
01 42 06 44 00

nvneau@envoludja.org

30% des places sont réservées à des enfants porteurs de handicap.

LE CLUB DES PETITS GAVROCHES

33 rue Beaurepaire
01 42 00 51 69

petitsgavroches@orange.fr

LES ASSISTANTES MATERNELLES EMPLOYÉES PAR DES PARTICULIERS

Ce sont des professionnelles de la petite enfance, agréées, accompagnées et contrôlées par le Service d'Agrément des Assistants Maternels et Familiaux (SAMF). Depuis leur domicile, elles assurent la garde d'un ou plusieurs enfants, dont le nombre est défini à leur agrément. Elles bénéficient d'un accès au Relai assistant maternel (RAM), lieu d'échanges et de découvertes pour favoriser la socialisation de vos enfants. Le SAMF tient à votre disposition la liste des assistantes maternelles disponibles, et organise une fois par semaine, après inscription préalable, une réunion d'informations sur l'organisation de l'accueil.

Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF)

50 rue du faubourg Saint-Denis - 75010 Paris
01 53 24 31 00

LES AUXILIAIRES PARENTALES

Employées directement par les parents à leur domicile, les auxiliaires parentales gardent les enfants au domicile de la famille. La garde pouvant être partagée entre plusieurs familles, les parents volontaires disposent d'une plateforme d'annonces sur le site : letribus.paris.fr

LA GARDE PARTAGÉE

Une nourrice se rend alternativement chez deux familles, qui décident ensemble des modalités de l'alternance (tous les jours, toutes les semaines...). Chaque famille peut bénéficier de l'Allocation de garde d'enfant à domicile. Cette aide de la CAF consiste à prendre en charge de 50% à 75% des cotisations sociales en fonction des ressources de la famille et de l'âge des enfants. L'association Paris Services Familles propose une plateforme d'annonces sur son site internet pour les familles souhaitant partager une auxiliaire parentale.

paris-servicesfamilles.com

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES ACCUEILS INDIVIDUELS

Complément libre choix du mode de garde : si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, la CAF prend en charge une partie de la rémunération de votre salariée et des cotisations sociales. Pour plus d'informations : www.caf.fr. Réunion mensuelle sur inscription uniquement au RIF (Relais information Famille) de la Mairie au premier étage, ou par téléphone au 01 53 72 11 50, dès le quatrième mois de grossesse.

Faire une demande de place EN CRÈCHE

LES DÉMARCHES EN MAIRIE

Pré-inscription :

- > à partir du sixième mois de grossesse
- > au Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 10^e arrondissement (Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, et les jeudis de 8h30 à 19h30).

Pièces justificatives à présenter (originaux seulement) :

- > **pièce d'identité** de chacun des deux parents
- > **si l'enfant est né** : livret de famille ou acte de naissance.
- > **justificatif de domicile** : facture de gaz ou d'électricité de moins de trois mois, OU échéancier en cours, OU attestation d'assurance du domicile en cours de validité, OU dernier avis de taxe d'habitation.
- > **justificatif de ressources** : dernier avis d'imposition, OU dernière attestation délivrée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), OU en cas de situation particulière une autre pièce justificative de ressources.
- > si l'autorité parentale a fait l'objet d'une décision de justice, copie de cette décision.

Confirmation d'inscription :

Après la naissance de votre enfant, vous devez venir confirmer la préinscription avec l'acte de naissance au RIF de la Mairie du 10^e.

LES DÉMARCHES EN LIGNE

Attention, le passage à la Mairie du 10^e arrondissement, avec les pièces justificatives demandées, reste cependant obligatoire pour valider toute demande d'inscription.

Grâce au service en ligne, vous pouvez :

- > **Effectuer une pré-demande** d'inscription en établissement d'accueil de la petite enfance.
- > **Suivre l'avancement** de votre demande d'inscription.
- > **Actualiser tous les trois mois**, confirmer ou annuler votre demande d'inscription.

N'oubliez pas d'actualiser votre dossier tous les trois mois en fonction des changements qui sont intervenus dans votre situation, et d'annuler votre demande si vous avez trouvé un mode d'accueil qui vous satisfait.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

En complément de la politique d'ouverture de nouvelles structures d'accueil, la Mairie de Paris a fait le choix de la transparence dans les procédures d'attribution des places en crèches. Ces procédures ont été votées par le Conseil d'arrondissement.

Composition :

La commission d'attribution est présidée par la Maire du 10^e arrondissement, ou son adjointe chargée de la Famille et de la Petite Enfance. Elle est composée de Conseillers d'arrondissement de la majorité et de l'opposition, des responsables des équipements municipaux de la petite enfance, et à titre consultatif des responsables d'équipements associatifs, du service de Protection maternelle et infantile, de la coordinatrice de la petite enfance du 10^e, et d'un personnel d'encadrement des assistantes maternelles. Elle se réunit six fois par an.

Les critères d'attribution des places

Les places sont réservées aux habitants du 10^e arrondissement. Tous les dossiers sont étudiés. La Mairie du 10^e fait en sorte d'assurer une mixité sociale satisfaisante dans chaque établissement. Il y a des critères de priorités : deux parents qui travaillent, des parents étudiants, demandeurs d'emploi ou en stage de formation, familles en situation de précarité ou disposant de faibles ressources, parents mineurs, familles monoparentales, parent(s) adoptant(s), naissances multiples, enfants ou parents porteurs de handicap, rupture de mode de garde.

Les modalités d'attribution des places

Chaque attribution de place est communiquée par courrier de la Maire du 10^e arrondissement. **Dès réception de ce courrier, les parents doivent, sous 15 jours, confirmer l'admission de leur enfant auprès de la direction de la crèche concernée.** Ensemble, ils détermineront la période d'adaptation. L'admission ne peut être effective qu'après examen de l'enfant par le médecin de la crèche et la signature du contrat d'accueil. En cas de désistement ou d'absence de réponse dans un délai de 15 jours, la place est déclarée vacante et proposée à une autre famille. En cas de non-attribution, le dossier est placé en liste d'attente et représenté à la commission suivante, à condition que le dossier soit bien actualisé tous les 3 mois. Toute demande non confirmée depuis plus de 3 mois est considérée comme caduque et ne sera pas réexaminée en commission.

Connaitre LES TARIFS

Les tarifs appliqués aux familles dont l'enfant fréquente un des établissements d'accueil de la Petite Enfance sont fixés par la **Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)**. Ils sont calculés en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Ce tarif proportionnel est encadré, pour les plus bas et les plus hauts revenus, par un tarif plancher et un tarif plafond.

POUR CALCULER VOTRE TARIF, RENDEZ-VOUS SUR : paris.fr



© Mairie de Paris - Sophie Robichon

Informations, accompagnement, activités **POUR PARENTS ET ENFANTS DU 10^e**

CONSULTATIONS DES SERVICES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Les professionnels du service de PMI accompagnent et informent gratuitement futurs parents et parents, tout au long de la grossesse, puis de la naissance de leur enfant jusqu'à ses 6 ans. Conseils de puériculture, consultations médicales, activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant, les puéricultrices des centres de PMI vous offrent un accompagnement personnalisé, adapté et gratuit.

Une équipe pluridisciplinaire est à disposition des familles dans chaque centre pour :

- > des permanences de sages-femmes
- > des conseils de puériculture et des pesées
- > des consultations médicales de prévention
- > des entretiens avec une psychologue
- > des entretiens avec un psychomotricien
- > des activités collectives (groupe futurs parents, préparation à la naissance, atelier massage et atelier d'éveil de l'enfant).

Visites à domicile des puéricultrices de la Protection maternelle et infantile (PMI)

Si votre enfant vient de naître, des infirmières puéricultrices des services de PMI peuvent vous rencontrer gratuitement à votre domicile. Ces professionnelles répondent aux questions que vous vous posez concernant les soins à donner à votre enfant.

POUR LES CONTACTER :

01 71 19 24 35

01 71 19 24 44

PMI AQUEDUC

55 rue de l'Aqueduc
01 55 26 94 55

PMI ALBAN SATRAGNE

3 square Alban Satragne
01 53 34 24 90

PMI LA VILLETTE

73 boulevard de la
Villette
01 44 84 70 22

PMI CROIX-ROUGE

48 rue du faubourg
Saint-Denis
01 47 70 10 34

LE CONSEIL DES PARENTS

Il s'agit d'une instance consultative qui réunit des représentants élus par les parents dans chaque établissement. Il permet aux représentants d'échanger avec ceux de la Mairie d'arrondissement,

ainsi qu'avec des professionnels de la petite enfance (coordinatrice petite enfance, médecin, responsables des établissements concernés). Il se réunit trois fois par an, sous l'autorité de la Mairie ou de son représentant. Des élections sont organisées en octobre dans les établissements pour désigner les parents élus. Peuvent faire acte de candidature, dans leur établissement, tous les parents des enfants accueillis dans les structures municipales. Le conseil contribue à renforcer les liens entre les parents, et à faire émerger des projets d'intérêt collectif.

LE FORUM DE LA PETITE ENFANCE

Chaque année, au printemps, un Forum de la Petite Enfance est organisé par la Mairie du 10^e arrondissement. Il est destiné à faire connaître l'ensemble des services publics et des associations proposant des accueils et des activités aux jeunes enfants. C'est un véritable moment d'échanges et de partage entre parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance, où vous trouverez une orientation et des informations, selon vos besoins et vos recherches.

Plus d'informations sur mairie10.paris.fr

LIEUX D'ACCUEIL PARENTS – ENFANTS

Ce sont des lieux d'échanges, gratuits ou à faibles coûts, qui reçoivent dans un cadre adapté les enfants jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte.

NATATION MATERNITÉ

Natation pour femmes enceintes, jusqu'à 15 jours avant l'accouchement

Bassin-école de La Grange-aux-Belles

6 rue Boy-Zelenski

01 42 03 40 78

[Plus d'informations sur www.cri10.net](http://www.cri10.net)

BÉBÉS DANS L'EAU

Adaptation à l'eau, puis apprentissage de la nage, de 4 mois à 6 ans, avec un accompagnement parental

Bassin-école de La Grange-aux-Belles

6 rue Boy-Zelenski

01 42 03 40 78

[Plus d'informations sur www.cri10.net](http://www.cri10.net)

LA CARAGOLE

Lieu d'accueil parents – enfants (0-4 ans)

17 rue de l'Échiquier

01 42 47 10 11

[Plus d'informations sur](http://www.maisondesliensfamiliaux.fr)

www.maisondesliensfamiliaux.fr/contacts/la-caragole

GRAINE DE FAMILLES

Lieu d'accueil parents – enfants (0-6 ans)

8 rue Perdonnet

01 42 09 82 30

[Plus d'informations sur](http://www.estrella.org/taep-graine-de-familles)

www.estrella.org/taep-graine-de-familles

LE PARI'S DES FAUBOURGS

Lieu d'accueil parents – enfants (0-6 ans), sorties familiales

12 rue Léon Schwartzberg

01 45 23 34 87

[Plus d'informations sur www.lepfb.net](http://www.lepfb.net)

LES PETITS POÈTES

Loisirs parents – enfants

Centre Paris Anim' de la Grange-aux-Belles

16 rue Boy-Zelenski

06 67 27 21 55

[Plus d'informations sur www.cri10.net](http://www.cri10.net)

ESPACE PARENTS DE LA CAF

Ateliers et rencontres entre parents, groupes de parole

86 rue René Boulanger

01 45 71 20 02

ESPACE UNIVERSEL

Accueil, intégration et accompagnement pour les parents issus de l'immigration, groupes de parole

25-27 rue de l'Échiquier

01 45 23 58 70

ACORT

(Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie)

Soutien à la parentalité, groupes de parole

2 bis rue Bouchardon

01 42 01 12 60

[Plus d'informations sur www.acort.org](http://www.acort.org)

LES RESTOS BÉBÉS DU CŒUR

Solidarité

18 rue Boy-Zelenski

[Plus d'informations à l'adresse p10@restosducoeur75.org](mailto:p10@restosducoeur75.org)

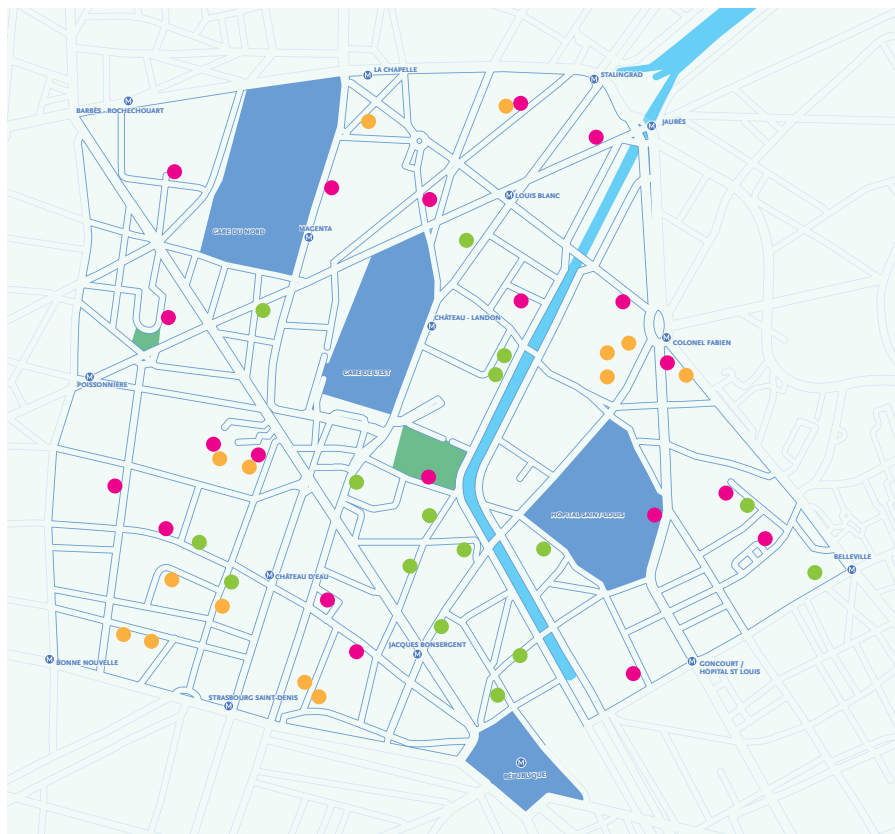
S.O.S. FAMILLE EN PÉRIL

Consultations psychologiques, espace d'écoute et d'accueil (service gratuit et anonyme)

9 cour des Petites Écuries

01 42 46 66 77

LA PETITE ENFANCE DANS LE 10^e



● Accueil municipal ● Accueil associatif ● Activités parents-enfants



Mairie 10^e

— SUIVEZ-NOUS SUR —
LES RÉSEAUX SOCIAUX :



— @mairie10paris —



MAIRIE10@PARIS.FR



WWW.MAIRIE10.PARIS.FR

MAIRIE DU 10^e ARRONDISSEMENT
72 rue du faubourg Saint-Martin
75010 – Paris
01 53 72 10 00